

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE  
LIMEUIL



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

## Séance du 20 septembre 2018

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil dix huit le 20 septembre
Présents :	6	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	9	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 14/09/2018

**PRESENTS :** Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND – Johannès VAN STRIEN – Dominique RICHARD

**ABSENTS :** Laëtitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Dominique RICHARD  
Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Bruno DURAND  
Francis MARIN a donné procuration à Jean-Claude HERVÉ  
Hélène MERINO - Michel FOUILLET

**Secrétaire de séance :** Johannès VAN STRIEN

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 août 2018 :**

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 août 2018.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 août 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1 – Devis relevé topographique pour le projet d'aménagement des rues et place du haut du Bourg :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis concernant le relevé topographique pour le projet d'aménagement des rues et place du haut du Bourg :

- Cabinet AGEFAUR au Bugue : 3 500,00 € HT
- Cabinet GEOVAL à Lalinde : 2 346,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de retenir le devis du Cabinet GEOVAL de Lalinde pour effectuer le relevé topographique concernant le projet d'aménagement des rues et place du haut du Bourg.

### **2 – Programme de financement du SDE 24 pour la FACE C enfouissement des lignes du réseau électrique :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre des travaux d'aménagement des rues et place du haut du bourg, de demander auprès du SDE 24, d'être intégré dans le programme de financement FACE C pour l'enfouissement des lignes du réseau électrique et de l'éclairage public et d'homogénéiser les goulottes surdimensionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents en rapport avec ce dossier.

### **3 – Virements de crédits budget de la commune :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget de la

commune de la façon suivante

Fonctionnement dépenses :

6574 « subventions aux associations » :	+ 50,00 €
63512 « taxes foncières » :	+ 273,00 €
022 « dépenses imprévues » :	- 323,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte ces virements de crédits.

#### **4 – Don de l'Association la Boule du Confluent :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association La Boule du Confluent a fait un don à la commune d'un montant de 321,80 € pour la participation SACEM lors des marchés gourmands de la Place du Port.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte ce don d'un montant de 321,80 €

#### **5 – Adhésion à l'Etablissement Public Foncier :**

Le conseil municipal, n'ayant pas obtenu tous les renseignements demandés auprès de l'Etablissement Public Foncier, décide de reporter la demande d'adhésion à cet établissement lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

#### **6 – Adhésion à la CCVH de la commune nouvelle Coly Saint Amand de Coly :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme la Préfète dans lequel elle indique que les communes de Coly et de Saint Amand de Coly ont décidé de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de créer une commune nouvelle. Ces deux communes qui appartiennent à deux communautés de communes distinctes, ont choisi d'adhérer à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de cette commune nouvelle, issue de la fusion des communes de Coly et de Saint Amand de Coly, à la CCVH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte que cette commune nouvelle adhère à la CCVH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **7 – Devis restauration des vitraux à la Chapelle Saint Martin :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'appel d'offres pour la troisième campagne de travaux de la Chapelle Saint Martin, aucune entreprise n'a répondu pour le lot n° 2, restauration des vitraux. L'architecte, Maître d'œuvre des travaux, a contacté directement des entreprises.

La SARL MARTIN, domiciliée à Nontron, a dressé un devis d'un montant de 1 036,56 € HT soit 1 243,31 € TTC pour la restauration des vitraux de la Chapelle St Martin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte ce devis d'un montant de 1 243,31 € TTC.

#### **Informations diverses :**

La délibération du 27/02/2018 concernant les compteurs linky va être adressée à ENDIS.

Le secrétaire de séance  
Johannès VAN STRIEN

Le Maire  
Jean-Claude HERVÉ